

Chers parents,

Afin de répondre à vos besoins, la commune a pris la décision d'ouvrir l'accueil du mercredi loisir à a journée entière. Ce service vous permettra de déposer vos enfants du matin jusqu'au soir. Dans un souci d'organisation et de gestion nous ne pouvons assurer la prise en charge des repas.

C'est pourquoi nous vous proposons de fournir le repas à vos enfants, le coût de celui-ci sera évidemment déduit et le tarif journée sans repas sera donc appliqué.

Nos animateurs assureront bien évidemment la gestion du repas et fourniront à vos enfants les couverts et l'eau nécessaire. Un service de réchauffage du plat sera possible également.

Afin de respecter les règles d'hygiène nous vous demandons de respecter ces différents points :

- Le plat doit être dans une boîte hermétique et fermée au nom de votre enfant.
- Prévenir les animateurs en cas de réchauffage du plat.



BRETEAU Aurore

Coordinatrice périscolaire et extra-scolaire

Mairie de SAINT-AUBIN-SUR-MER – 14750

41 Rue du Maréchal Joffre

E-mail : [periscolaire@saintaubinsurmer.fr](mailto:periscolaire@saintaubinsurmer.fr)

Site Web : [www.saintaubinsurmer.fr](http://www.saintaubinsurmer.fr)